



INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET L'INSCRIPTION DE LEUR PROFIL SUR LE PORTAIL EMPLOI TERRITORIAL

Vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez que votre profil soit consultable par les collectivités territoriales de la région auvergne ?

Afin de vous assister dans vos démarches, les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale de la région Auvergne adhèrent à un portail commun, géré au travers du site : www.emploi-territorial.fr.

Désormais, l'inscription en qualité de demandeur d'emploi s'effectue par une saisie en ligne du dossier, actualisable à tout moment. Afin de garantir leur validité, les demandes sont valables deux mois renouvelables.

Les candidatures, qui peuvent être anonymes, se composent :

- d'un dossier présentant les renseignements administratifs et souhaits professionnels des candidats,
- du Curriculum Vitae joint, retraçant leur expérience professionnelle (possibilité de l'insérer en fichier joint)
- d'une lettre de motivation (possibilité de l'insérer en fichier joint)

Ce portail de l'emploi vous permet également :

- De consulter les emplois disponibles sur un ou plusieurs départements
- De rapprocher votre demande et les offres d'emploi
- De prendre connaissance de l'actualité de l'emploi au niveau régional et départemental
- D'accéder à votre espace sécurisé

Pour vous faciliter l'utilisation de ce service, un guide, que les services utilisateurs de ce portail ont élaboré, est à votre disposition sur le site internet du CDG63 (www.cdg63.fr / emploi / formulaires / guide utilisateur demandeurs d'emploi).

Le Centre de gestion du Puy-de-Dôme vous souhaite la bienvenue sur www.emploi-territorial.fr.